

A PARTIR DE SEPTEMBRE 2009 LE BEES (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif) N'EXISTE PLUS !

De nouveaux diplômes professionnels d'Etat sont créés.

D.E.J.E.PS Tennis de Table

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « Perfectionnement Sportif » Mention « Tennis de Table » (Niveau III Bac +2).

Le métier

Marché de l'emploi très ouvert !

Le titulaire du DEJEPS mention Tennis de Table exerce le métier de coordonateur-technicien et d'entraîneur dans des associations sportives affiliées à la Fédération Française de Tennis de Table.

Le DE JEPS mention Tennis de Table confère à son titulaire les compétences pour :

- Concevoir des programmes de perfectionnement sportif ;
- Coordonner la mise en oeuvre d'un projet de perfectionnement ;
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif ;
- Conduire des actions de formation.

Type de formation

Formation organisée de septembre 2009 à Juin 2010 en ALTERNANCE entre les centres de formation (CREPS IDF et Ligue de Tennis de Table) et la structure d'accueil (club, comité...).

Conditions d'accès à la formation

- Etre titulaire de l'AFPS ou de la PSC1 ou d'un titre équivalent.
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation, c'est à dire :
 - Etre capable de justifier d'une expérience d'encadrement en tennis de table dans un club, un comité départemental ou une ligue régionale pendant au moins une saison sportive dans les 5 dernières années (attestation de 250h) ;
 - Etre capable de démontrer les différentes familles de gestes techniques de l'activité ;
 - Etre capable de justifier d'une expérience de pratiquant du tennis de table au moins 3 saisons sportives.
- Satisfaire aux tests de sélections.

Sont dispensées de l'ensemble des exigences préalables, les personnes titulaires :
- du BEES 1^{er} degré option « Tennis de Table » ;
- du BPJEPS Activités Physiques pour Tous spécialisation « Tennis de Table ».

Contenu de la formation

La formation s'organise autour de **4 Unités Capitalisables** (UC).

UC1 : concevoir un projet d'action ;

UC2 : coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action ;

UC3 : conduire une démarche de perfectionnement sportif en tennis de table ;

UC4 : Encadrer le tennis de table en toute sécurité.

Certification

Diplôme professionnel de niveau III, délivré par le Ministère de la Santé et des Sports.



Calendrier de la formation*

Clôture des inscriptions	Tests de sélection	Tests de positionnement	Début de la formation	Fin de la formation
11 mai 2009	10 et 11 juin 2009	29 et 30 juin 2009 et 1 ^{er} juillet 2009	07 septembre 2009	15 juin 2010

*dates non contractuelles susceptibles de modification

Nombre d'heures de formation

- Formation théorique en centre de formation : 718 h (dont 18h de positionnement)
- Formation pratique en structure (stage) : 500 h

→ soit un volume horaire total de 1 218 h.

Lieux de formation

- **CREPS Ile de France** - 1 rue du Docteur Le Savoureux
92290 CHATENAY-MALABRY
- **Ligue Ile de France de Tennis de Table** - 90-92 bd Anatole France
93200 SAINT DENIS

Coût de la formation

7 926,00 €** (Soit 9,50€ de l'heure en centre au tarif aidé et 2,21€ de l'heure en entreprise)

** Tarifs de base susceptibles d'être modifiés au Conseil d'Administration du CREPS Ile de France en octobre 2009.

Pour des raisons de présentation simplifiée, les tarifs ci-dessus sont des tarifs maxima qui peuvent différer selon votre statut au regard de l'emploi.

Financer sa formation

Les candidats peuvent éventuellement bénéficier d'une prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques dans le cadre des aides à la formation professionnelle et/ou éventuellement d'une rémunération en fonction du statut (Apprenti, Demandeur d'emploi, Salarié,...), les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

Où s'adresser ?

- Demandeur d'emploi : auprès de votre agence locale pour l'emploi.
- Apprenti : CFA de l'ARFA 01.42.45.92.25 (<http://www.arfa-idf.asso.fr/cfa/apprentissage.html>).
- Salariés : auprès de votre employeur ou de l'organisme paritaire collecteur (OPCA : Agefos PME, Uniformation), Fongecif...

RENSEIGNEMENTS

Le **dossier d'inscription** est à retirer à partir de fin mars 2009

- au CREPS d'Ile de France, auprès de :

Anne Claire COSSON, 01 41 87 20 30, anneclaire.cosson@laposte.net ou sur le site du CREPS : <http://www.creps-ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr/>

- à la Ligue d'Ile de France de Tennis de Table, auprès de : Stéphanie LEREBOURS, 01.55.87.26.92, formation@fftt-idf.com, ou sur le site <http://www.fftt-idf.com/>

Il sera adressé au CREPS d'Ile de France accompagné de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions, le 11 mai 2009. L'inscription sera enregistrée dès réception du dossier complet.

Coordonateur et Responsable pédagogique du CREPS Ile de France

Patrick RINGARD 01 41 87 20 30 patrick.ringard@jeunesse-sports.gouv.fr

Coordonateur et Responsable pédagogique à la Ligue IDF de Tennis de Table

David JOHNSTON 01.55.87.26.92 dajohnston@hotmail.fr

Secrétariat administratif à la Ligue IDF de Tennis de Table

Stéphanie LEREBOURS 01.55.87.26.92 formation@fftt-idf.com

Fédération Française de Tennis de Table

IFEFF (Institut Fédéral Emploi Formation) 01.53.94.50.19 / 01.53.94.50.29 emploi@fftt.com